

SCP/36/INF/2 ORIGINAL : ANGLAIS DATE : 11 SEPTEMBRE 2024

Comité permanent du droit des brevets

Trente-sixième session Genève, 14 – 18 octobre 2024

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAII

Document établi par le Secrétariat

- 1. Le présent document d'information contient un projet d'ordre du jour annoté et une proposition de programme de travail pour la trente-sixième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP), qui se tiendra au siège de l'OMPI à Genève du 14 au 18 octobre 2024, sous une forme hybride. Le comité se réunira chaque jour de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, heure de Genève (heure d'Europe centrale).
- 2. Le présent document est établi pour aider l'ensemble des participants, à la demande des États membres. L'annexe I du présent document contient un projet d'ordre du jour annoté, établi sur la base des travaux futurs adoptés lors de la trente-cinquième session du SCP tenue du 16 au 20 octobre 2023 (voir le paragraphe 30 du document SCP/35/10).
- 3. L'annexe II présente un programme de travail provisoire indicatif pour la trente-sixième session du SCP. En fonction de l'avancement des délibérations et des préférences exprimées par les délégations lors de la session, le président pourra proposer, si nécessaire, des modifications de l'heure des débats sur les points à l'ordre du jour.

[Les annexes suivent]

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

Le Directeur général de l'OMPI (ou son représentant) ouvrira la session et prononcera son allocution de bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

Voir le document SCP/36/1 Prov. 3

3. Élection d'un président et de deux vice-présidents

Conformément au nouveau cycle d'élection des membres du bureau du SCP adopté à sa trente-cinquième session, le comité est invité à élire un président et deux vice-présidents pour deux sessions consécutives. Leur mandat débutera immédiatement après la clôture de la trente-sixième session. Le président et les vice-présidents sortants ne sont pas immédiatement rééligibles à la fonction qu'ils exerçaient.

4. Admission d'un observateur

Voir le document SCP/36/10.

L'organisation non gouvernementale ACT | The App Association a demandé l'octroi du statut d'observateur aux sessions du SCP. Le comité est invité à prendre une décision à cet égard.

5. Rapport sur le système international des brevets : Certains aspects des lois nationales ou régionales sur les brevets

Voir le document SCP/36/2.

Ce document fait le point sur les mises à jour du forum électronique consacré au SCP, qui contient des informations concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets. Les États membres et les offices régionaux des brevets peuvent partager des informations sur l'évolution récente des législations nationales et régionales sur les brevets en ce qui concerne divers aspects, notamment les conditions de brevetabilité et les questions connexes, ainsi que les exceptions et les limitations.

6. Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

Voir le document SCP/36/3.

Le présent document contient un projet de document de référence sur l'exception concernant la préparation extemporanée de médicaments. Il couvre les objectifs et cibles de cette exception, le cadre juridique international de l'exception, ainsi que les dispositions relatives à l'exception dans les instruments régionaux et les législations nationales, y compris la jurisprudence. En outre, le document contient également des parties illustrant les difficultés rencontrées par les États membres dans la mise en œuvre de l'exception dans le cadre des législations nationales et les résultats de la mise en œuvre de l'exception. Le document contient enfin un appendice dans lequel sont réunies diverses dispositions juridiques relatives à cette exception dans les législations nationales et régionales.

Autres documents connexes: SCP/14/7 et SCP/19/6.

7. Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

Voir les documents SCP/36/4 et SCP/36/5.

Le document SCP/36/4 contient une étude sur l'unité de l'invention. Il examine divers aspects touchant au fond et à la procédure en matière d'unité de l'invention, y compris les demandes divisionnaires, dans différents domaines de la technologie. Il couvre, entre autres, l'objet et la raison d'être de l'unité de l'invention, ainsi que le cadre juridique international et les législations et pratiques régionales et nationales en ce qui concerne l'unité de l'invention. Il fournit un certain nombre d'exemples de revendications conformes et non conformes, ainsi que de la manière dont l'exigence relative à l'unité de l'invention est appliquée, y compris au format Markush et aux revendications couvrant des produits intermédiaires et finals.

Le document SCP/36/5 actualise le document SCP/30/5 (Document d'information sur les brevets et les technologies émergentes) en compilant les législations et pratiques actuelles relatives à la brevetabilité des inventions fondées sur l'intelligence artificielle. Afin de préserver l'intégrité et la lisibilité du document actualisé, celui-ci contient également un aperçu de la technologie de l'intelligence artificielle générative, ainsi que les informations recueillies dans le cadre des activités du SCP concernant les brevets et l'intelligence artificielle depuis la publication du document SCP/30/5.

 Utilisation de la technologie de l'intelligence artificielle pour la recherche-développement et l'élaboration de nouvelles solutions techniques (mise à jour présentée par des experts externes).

Les experts externes sont invités à tenir le comité informé de la manière dont la technologie de l'intelligence artificielle est utilisée par les chercheurs pour générer de nouvelles solutions techniques et par les utilisateurs du système des brevets dans leurs processus de recherche-développement. Leurs exposés permettront de préciser l'interaction entre êtres humains et intelligence artificielle, ainsi que la manière dont l'intelligence artificielle peut influer sur le rôle joué par les humains dans le processus inventif.

 Séance d'échange d'informations sur l'utilisation de divers outils, y compris l'intelligence artificielle, aux fins de procédures efficaces d'examen en matière de brevets, et sur les difficultés rencontrées par les offices de propriété intellectuelle dans la mise au point, l'installation et l'utilisation de ces outils.

Des données d'expérience et des informations concernant l'utilisation de divers outils, dont l'intelligence artificielle, aux fins des procédures d'examen en matière de brevets au sein des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle seront partagées avec le comité. Cette séance d'échange d'informations portera également sur les difficultés rencontrées par les offices de propriété intellectuelle dans l'élaboration, la mise en place et l'utilisation de ces outils.

Page Web consacrée aux programmes d'examen accéléré

Une page Web consacrée aux programmes d'examen accéléré des offices de propriété intellectuelle a été créée par le Secrétariat (voir https://www.wipo.int/scp/fr/expedited-examination-programs.html).

Autres documents connexes : SCP/17/7, SCP/17/8 et SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4, SCP/24/3 et SCP/30/5.

8. Brevets et santé

Voir le document SCP/36/6.

Ce document met à jour le document SCP/26/5 (Difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement et les PMA souhaitant tirer pleinement parti des éléments de flexibilité prévus dans le système des brevets et leur incidence sur l'accès aux médicaments à des prix abordables, notamment les médicaments essentiels, à des fins de santé publique dans ces pays). Tout en conservant la structure du document SCP/26/5, le nouveau document contient des informations supplémentaires, entre autres dans deux grandes parties axées sur les difficultés rencontrées par les gouvernements au stade de la mise en œuvre nationale des éléments de flexibilité, et sur les difficultés rencontrées par diverses parties prenantes dans l'utilisation d'un système juridique national ayant mis en œuvre des options stratégiques.

 Initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation juridique des brevets sur les médicaments et les vaccins (mise à jour) et séance d'échange d'informations sur les données d'expérience des États membres et des fournisseurs de données en matière de fourniture de données ou d'utilisation de ces bases de données.

Le comité continuera de recevoir des informations actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation des brevets sur les médicaments et les vaccins. En outre, les États membres partageront leurs données d'expérience quant à l'utilisation de ces bases de données. Les fournisseurs de données sur la situation juridique des brevets qui alimenteront ces bases de données sont également invités à participer au débat.

Autres documents connexes : SCP/16/7 et SCP/16/7 Corr., SCP/17/11, SCP/24/4 et SCP/26/5.

9. Confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets

Voir le document SCP/36/7.

Ce document met à jour le document SCP/25/4 (Compilation de procédures judiciaires se rapportant à la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets). Il compile de nouvelles informations sur les procédures judiciaires se rapportant à la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets, fournies par les États membres.

Autre document connexe: SCP/25/4.

10. Transfert de technologie

Voir les documents SCP/36/8 et SCP/36/9.

Le document SCP/36/8 met à jour le document SCP/32/6 (Dispositions du droit des brevets contribuant au transfert efficace de technologie, notamment en ce qui concerne le caractère suffisant de la divulgation). Il présente, pays par pays, les informations relatives aux dispositions pertinentes du droit des brevets, ainsi que les outils pratiques, les programmes et les initiatives qui s'appuient sur ces dispositions juridiques ou en favorisent l'utilisation.

Le document établira SCP/36/9 contient une étude sur les questions relatives à la qualité d'inventeur et à la titularité des brevets découlant de la recherche collaborative et de la

collaboration transfrontalière et leurs implications pour le transfert de technologie. Il met en évidence les cadres juridiques internationaux, régionaux et nationaux relatifs à la qualité d'inventeur et aux questions de titularité dans le cadre de la recherche en collaboration, ainsi que la gestion de ces questions par les parties impliquées dans des projets de recherche menés en collaboration. Il examine également les implications de la qualité d'inventeur et de la titularité pour le transfert de technologie.

 Séance d'échange d'informations sur les données d'expérience des États membres concernant les brevets essentiels à l'application d'une norme et les questions relatives à la concession sous licence à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND).

Les États membres échangeront des informations sur leurs données d'expériences en ce qui concerne les brevets essentiels à l'application d'une norme et les questions relatives à la concession de licences à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND), ainsi qu'il est proposé dans le document SCP/34/7 Rev.

 Table ronde sur les questions relatives à la qualité d'inventeur et à la titularité des brevets en ce qui concerne les inventions universitaires et leurs implications pour le transfert de technologie.

Les experts du transfert de technologie seront invités à examiner les questions relatives à la qualité d'inventeur et à la titularité en ce qui concerne les inventions universitaires et leurs implications pour le transfert de technologie, y compris la création, par exemple, d'entreprises dérivées et de startup.

Autres documents connexes: SCP/32/6 et SCP/34/7 Rev.

- 11. Travaux futurs
- 12. Résumé présenté par le président
- 13. Clôture de la session

[L'annexe II suit]

Comité permanent du droit des brevets – Trente-sixième session – Genève, 14 – 18 octobre 2024 – Emploi du temps provisoire

	Lundi 14	Mardi 15 octobre	Mercredi 16	Jeudi 17	Vendredi 18
	octobre 2024	2024	octobre 2024	octobre 2024	octobre 2024
Séance	1. Ouverture	7. Qualité des	8. Brevets et	10. Transfert	11. Travaux
du matin	de la session	brevets,	santé	de technologie	futurs [suite]
10 heures	uc iu 30331011	y compris les	[- Déclarations	[suite]	ratars [saite]
_	2. Adoption	systèmes	générales]	- Étude sur la	
13 heures	de l'ordre du	d'opposition	- Difficultés	qualité	
(heure	jour	(suite)	auxquelles sont	d'inventeur et	
d'Europe	(SCP/36/1 Pro	- Étude sur l'unité	confrontés les	les questions	
centrale)	v.3)	de l'invention	pays en	relatives à la	
	,	(SCP/36/4)	développement	titularité	
	3. Élection	- Page Web	et les PMA	découlant de la	
	d'un	consacrée aux	souhaitant tirer	recherche en	
	président et	programmes	pleinement parti	collaboration	
	de	d'examen	des éléments de	(SCP/36/9)	
	deux vice-pré	accéléré	flexibilité prévus	- Table ronde	
	sidents	- Compilation des	dans le système	d'experts sur les	
	4 4 4 1 1	lois et pratiques	des brevets et	questions	
	4. Admission	relatives à la brevetabilité des	leur incidence sur l'accès aux	relatives à la qualité	
	d'un	inventions liées à	médicaments à	d'inventeur et à	
	observateur (SCP/36/10)	l'intelligence	des prix	la titularité des	
	(307/30/10)	artificielle : mise à	abordables,	brevets en ce	
	Déclarations	jour du	notamment les	qui concerne les	
	générales	document SCP/30	médicaments	inventions	
	generales	/5 (SCP/36/5)	essentiels, à	universitaires et	
	5. Rapport		des fins de	leurs	
	sur le		santé publique	implications	
	système		dans ces pays :	pour le transfert	
	international		mise à jour du	de technologie.	
	des brevets		document SCP/	- Séance	
	(SCP/36/2)		26/5 (SCP/36/6)	d'échange	
			- Mise à jour	d'informations	
	6. Exceptions		relative à	sur les données	
	et limitations		certaines bases de données	d'expérience des États	
	relatives aux		accessibles au	membres	
	droits de		public	concernant les	
	brevet		concernant la	brevets	
	[- Déclarations générales]		situation	essentiels à	
	generalesj		juridique des	l'application	
			brevets sur les	d'une norme et	
			médicaments et	les questions	
			les vaccins et	relatives à la	
			échange de	concession sous	
			données	licence à des	
			d'expérience par	conditions	
			les États	équitables,	
			membres et les	raisonnables et	
			fournisseurs de données	non discriminatoires	
			concernant la	discriminatoires (conditions	
			situation	FRAND)	
			juridique des	i ivalvo)	
			brevets		
L	ı	l	ı	ı	1

Séance de l'après-mi di 15 heures - 18 heures (heure d'Europe centrale)	6. Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet (suite) - Projet de document de référence sur l'exception concernant la préparation extemporanée de médicaments (SCP/36/3) 7. Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition [- Déclarations générales]	7. Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition (suite) - Mise à jour présentée par des experts concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la recherche-dévelo ppement et l'élaboration de nouvelles solutions techniques - Séance d'échange d'informations sur l'utilisation des outils, y compris l'intelligence artificielle, aux fins des procédures d'examen en	9. Confidentialité des communication s entre les clients et leurs conseils en brevets [- Déclarations générales] - Compilation de procédures judiciaires se rapportant à la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets (SCP/36/7) 10. Transfert de technologie [- Déclarations générales] - Dispositions du droit des brevets ayant contribué	11. Travaux futurs	12. Résumé présenté par le président 13. Clôture de la session
	y compris les systèmes d'opposition [- Déclarations	techniques - Séance d'échange d'informations sur l'utilisation des outils, y compris l'intelligence artificielle, aux fins des	conseils en brevets (SCP/36/7) 10. Transfert de technologie [- Déclarations générales] - Dispositions du		
		d'examen en matière de brevets, et sur les difficultés rencontrées par les offices de propriété intellectuelle dans la mise au point, l'installation et l'utilisation de ces outils	ayant contribué au transfert efficace de technologie, notamment en ce qui concerne le caractère suffisant de la divulgation (SCP/36/8)		

[Fin de l'annexe II et du document]